

CR ASB de cette visite

Il s'agit d'une réunion sur place en présence de divers élus (Mrs FERRE, CHENEAU, ROULEAU entre autres), associatifs (ASB, APLEM, NEB etc.), fonctionnaires municipaux. M. Hervé de VILLEPIN – Compagnie d'Exploitation des Ports (C.E.P.) – (Agence des Marais – MACHECOUL), qui a fait un exposé sur les mouvements des niveaux d'eau dans le Boivre.

En effet la mission de la C.E.P. est d'assurer une répartition convenable des niveaux d'eau, pour le compte d'un Syndicat regroupant les diverses collectivités concernées. Pour ce faire elle agit au moyen d'un système de vannes et de pompes.

C'est un exposé complexe, qui aurait demandé davantage de temps, avec la possibilité de regarder plans et courbes bien installés à une table.

Les ASB ont retenu les points suivants :

- Il y a les eaux du Boivre qui concernent le syndicat et celles (traitées) de la station d'épuration qui concernent la commune, avec un exutoire commun sur la plage, équipé d'une vanne et d'une pompe.
- L'ensablement de la plage va en s'accroissant et il devient de plus en plus laborieux d'assurer le bon fonctionnement de l'exutoire ; ce qui se traduit actuellement par une multiplication par 4 des coûts correspondants (pelle hydraulique, bull, pompe).

Ce qui a été perçu :

- Chez certains le sentiment que le problème ira en empirant et deviendra insoluble dans le temps. Dans l'immédiat on continue comme maintenant. On creuse le chenal de sortie et on pompe.
- Par contre refaire un exutoire au niveau de l'ancien débouché du Boivre semble avoir la faveur de M. de VILLEPIN, solution techniquement non déraisonnable (passage d'une conduite en fonçage horizontal ?). Mais quelle durée de fonctionnement si l'ensablement progresse à ce niveau ?

Nous avons essayé, sans grand succès, d'évoquer un début d'étude en vue d'établir des prévisions d'évolution de l'ensablement afin d'essayer de prévoir l'avenir.

Il faut dire que le Syndicat a commandé une étude au groupe S.C.E, dont le déroulement laisse M. de VILLEPIN réservé.

Nous pensons qu'il serait souhaitable que SAINT BREVIN s'associe à cette étude, à laquelle il ne serait peut-être pas impossible d'associer aussi l'état, responsable du domaine maritime.

Une idée intéressante a été émise : utiliser les eaux de la station d'épuration aux fins d'arrosage pour des agriculteurs du secteur. Cela impliquerait la mise en place de bassin de décantation. Sous réserve d'analyse plus approfondie, cela pourrait constituer un élément de solution, au moins pour Saint-Brevin, qui n'aurait plus ainsi de responsabilité dans le débouché du Boivre.